



« ECO-CHARTER »

Parc naturel régional de Brière

Organisations d'évènements

Une charte pour plus d'éco-responsabilité

« Nous n'héritons pas la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants »

Préambule

Le Parc naturel régional de Brière est régulièrement amené à organiser ou co-organiser des événements avec ses partenaires (notamment les communes et les manifestations associatives culturelles et patrimoniales sollicitant un soutien financier du Parc).

Tout événement a un impact écologique, en matière de production de déchets, de pollution par les transports, de consommation d'énergie et de papier, etc. Le Parc en a pris conscience et souhaite agir pour réduire cet impact avec ses partenaires organisateurs.

Organiser un événement de qualité dans un souci de sobriété écologique et de bien-être, c'est possible ! Faisant appel à toutes les consciences et à notre responsabilité dans l'équilibre de la planète, la présente charte propose aux organisateurs les grandes lignes sur lesquelles s'appuyer pour agir concrètement. Dans un premier temps et si les objectifs mis en place sont atteints, l'évènement pourra bénéficier du label « Ecofestival » délivré par le Parc et d'un soutien pour la mise en œuvre d'actions.

Cette charte propose sept items déclinés sous forme d'actions concrètes à mettre en œuvre au sein de la manifestation.

La nature du soutien apporté (financier ou aide logistique) et les actions sur lesquelles l'organisateur souhaite accentuer ses efforts se concrétiseront par une convention entre le Parc naturel régional de Brière et l'organisateur, celui-ci s'engageant à respecter l'Eco-charte.

Items sur lesquels il est possible d'agir, selon le type de manifestation :

1- Mobiliser son équipe

Objectif :

Organiser un événement le plus éco-responsable possible nécessite de s'appuyer sur des équipes de bénévoles, d'élus et de techniciens motivés et clairement impliqués.

Actions :

1. une sensibilisation à l'empreinte écologique de l'évènement via une information orale de l'équipe (ex : rencontres avec des organisateurs de manifestations déjà labélisées)
2. une information et une appropriation des actions éco-responsables avec une répartition des responsabilités (ex : création de groupes de travail « déchets », « communication »...)
3. un engagement des équipes dans la démarche avec la signature de cette présente charte par le président de l'association ou le maire de la commune

2- Mettre en œuvre le principe de sobriété

Objectif :

Le principe de sobriété consiste à cibler un seuil de consommation minimum.

Actions :

1. recourir à des écoproduits, réutilisables ou recyclables, ayant un moindre coût énergétique de production et de traitement en fin de vie ; (ex : utiliser des verres, assiettes, couverts recyclés, recyclables et réutilisables)
2. réduire à la source les déchets non transformables ou non recyclables (ex. : utiliser de la vaisselle lavable ou biodégradable) ;
3. choisir des établissements d'accueil et des partenaires engagés dans une démarche de sobriété énergétique et de consommation d'eau, faisant appel aux énergies renouvelables ; sinon les sensibiliser au principe de sobriété.

3-Préserver l'environnement

Objectif :

Réduire l'empreinte écologique de l'événement

Actions :

1. Limiter ses transports- favoriser les transports doux pour se rendre sur le site (covoiturage, transports en commun, vélo) et sur place (vélo, à pieds etc...)
2. recourir à une alimentation issue de l'agriculture biologique et/ou d'un commerce équitable
3. utiliser des matériaux et procédés éco-labellisés (ex. : labels AB, NF, FSC, etc.)
4. veiller à la mise en place d'un tri sélectif efficace et à la bonne prise en charge des différents déchets, sur place (ex. : cendriers clairement signalés) et lors des sorties ;
5. veiller à la remise en état des lieux d'accueil de l'évènement.

4- Soutenir le développement local

Objectif :

Favoriser le développement local et lutter contre le « tout transport »

Actions :

1. S'approvisionner auprès de fournisseurs locaux (sinon les plus proches géographiquement) ;
2. mettre en avant des produits du terroir et des savoir-faire locaux.
3. Acheter des produits auprès de producteurs labellisés du territoire du Pnr.

5- Mettre en place des indicateurs

Objectif :

Mesurer concrètement l'empreinte écologique de la manifestation

Actions :

1. Mesurer la fréquentation de l'événement : nombre de participants et mode de transport utilisé (ex : questionnaire sur place, forum de discussion sur internet)
2. Quantifier les consommations engendrées (énergies, eau, sanitaires, restauration, entretien, équipements, matériaux, etc.) et aux quantités de déchets produites ;
3. Evaluer les moyens humains dédiés (intervenants, participants, bénévoles utilisant le covoiturage etc.) ;
4. Effectuer un prévisionnel sur les économies réalisées.

6-Communiquer, sensibiliser, valoriser

Objectif :

Transmettre un message et faire valeur d'exemple

Actions :

1. Mettre en place une communication en amont qui souligne la démarche (ex : expliquer et argumenter ses choix artistiques, de communication, etc..)
2. Utiliser de supports de communication écoresponsables (papiers recyclés, procédés d'impression respectueux de l'environnement, etc.) et le valoriser.
3. développer sur place, une information efficace sur les différents engagements des organisateurs, des accueillants et des fournisseurs (ex. : intervention pendant les repas) ;
4. Effectuer une sensibilisation des publics (ex : stands informatifs, expositions, partenariat avec des associations dites de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

7- Suivre et faire le bilan de l'opération

Objectif :

Rassembler les résultats des différents indicateurs permet de faire le point et de fixer de nouveaux objectifs à atteindre pour les organisateurs, d'une édition à l'autre.

Actions :

1. Effectuer un bilan chiffré des différentes mesures et évaluer l'impact écologique sur la faune et la flore briéronne.
2. Assurer une transmission des résultats aux participants et aux partenaires.

En signant l'Ecocharte, je m'engage à agir pour le respect de l'environnement dans le cadre de la ou les manifestation (s) organisée(s) .

Je m'engage à recourir aux matériels mis à disposition par le Parc naturel régional de Brière et à adresser un bilan de la manifestation.

Signature